

# Conditions Générales de Vente

## Au 01/01/2026

### Désignation

La société Improve DATA désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 10 rue de Penthièvre 75008 Paris,

Improve DATA met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, en Île-de-France, et sur l'ensemble du territoire national français, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société Improve DATA
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

### Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société Improve DATA pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat. Les présentes CGV peuvent être amenées à évoluer. La version applicable la plus à jour est celle disponible sur le site [www.ImproveData.fr](http://www.ImproveData.fr) à la date de la commande.

### Devis et attestation

Pour chaque formation, la société Improve DATA s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Si nécessaire, une convention de formation pourra être établie entre Improve DATA, le client et/ou l'OPCO concerné.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

### Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros net de taxes. Improve DATA est exonérée de TVA, pour l'activité de formation, selon l'article 261-4-4 a du CGI. Le paiement est généralement exigé à réception de facture, après exécution de la prestation. Toutefois, dans le cas d'un paiement en deux temps (acompte + solde), les modalités spécifiques sont précisées dans la convention de formation.

Le règlement des factures est à effectuer par virement bancaire. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Les factures sont payables au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture, net et sans escompte, sauf mention contraire indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit :

- des intérêts de retard de paiement au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal,
- l'exigibilité immédiate des factures non échues.

Par ailleurs, conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout règlement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire. Improve Data se réserve également le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur.

## Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société Improve DATA ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

## Conditions d'annulation et de report d'une séance de formation

L'annulation d'une formation est possible, à condition d'en informer Improve DATA par e-mail à l'adresse [contact@improvedata.fr](mailto:contact@improvedata.fr), au moins 10 jours calendaires avant la date et l'heure de démarrage de la session.

En cas d'annulation :

- Entre 4 et 10 jours ouvrables avant la formation, une pénalité de **10 %** du montant total sera facturée au client ;
- Moins de 3 jours ouvrables avant la formation, une pénalité de **20 %** sera facturée.

Toute demande de **report** doit être transmise par écrit au moins **10 jours calendaires avant** le début de la formation. Un report pourra être proposé, **dans la limite des sessions déjà programmées** par Improve DATA.

**Toute formation commencée est due en totalité.**

## Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

## Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès d'Improve DATA. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

### **Force Majeure**

Improve DATA ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client, en cas d'inexécution de ses obligations, résultant d'un évènement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive :

La maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à Improve DATA, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'Improve DATA.

### **Informatique et libertés**

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société Improve DATA sont utiles pour le traitement de l'inscription. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

La société Improve DATA s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

### **Loi applicable et attribution de compétence**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société Improve DATA et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Paris.